



école du renouvellement urbain

Programme Module

Prise de poste – Instruction financière du NPNRU

Les 23, 24, 25 et 26 juin 2025

Objectifs

1. Identifier les rôles de la DT au sein de son écosystème
2. S'approprier les principes généraux, réglementaires et les points de vigilance sur la contractualisation et l'exécution financière
3. Acquérir une compréhension de la mécanique de l'instruction financière du NPNRU : les acteurs, les modalités d'application et l'articulation avec les outils

Enseignants :

- Sylvie Loizon, Adjointe au Chef de l'unité Rénovation Urbaine et Logement Social - DDT 54 ;
- Laurent Dehondt, Chef d'Unité Renouvellement Urbain – DDT 31
- Sylvie Merlin, chargée de mission coordination réglementation des programmes - ANRU
- Fatma Fareb, chargée de mission réglementation - ANRU
- Olivier Beaujeau, responsable du pôle financier - DAFSIC - ANRU
- Muriel Mucret, responsable du pilotage de la formation financière et animation du réseau - DAFSIC - ANRU
- Ana Calabozo, Chargée de mission conduite du changement – DS2A – ANRU

JOUR 1

9h00 - 9h30 **Accueil des stagiaires**

9h30 - 12h30 **La Délégation Territoriale et les essentiels**

- Rôles et missions de la DT
- La DT et son écosystème
- Les essentiels de IODA
- Les essentiels du NPNRU

Pause déjeuner 12h30 – 13h30

13h30 - 17h30 **Conditions de financement**

- La structure du RGA
- Les conditions générales de financement et les opérations concernées - Les modalités de calcul des aides
- La modulation des aides
- La date de prise en compte des dépenses
- Les opérations à coût – focus nature 33

JOUR 2

9h - 12h **Conditions de financement (suite)**

- Les opérations à bilan – focus nature 21
- Les opérations à forfait – focus nature 31

Pause déjeuner 12h00 – 13h30

13h30 – 17h30 **La contractualisation**

- Que finance l'ANRU ? – Matérialisation dans un contrat
- Les grands principes de contractualisation des projets
- La rédaction du contrat
- Les points de vigilance : date de prise en compte des dépenses, les dates limites, les modulations
- Les espaces de la contractualisation dans IODA

JOUR 3

9h30 - 12h00 **La contractualisation (suite)**

- Les documents de la contractualisation dans IODA
- Les acteurs de la contractualisation dans IODA
- La signature électronique du contrat

Pause déjeuner 12h00-13h30

13h30 - 17h30 **L'engagement juridique et le CREA**

- Les principes de l'engagement juridique
- L'engagement dans IODA
- Cas pratique nature 37
- Les principes du CREA
- L'instruction du CREA dans IODA

JOUR 4

9h-12h **Engagement et CREA (suite)**

- Les paiements
- Les principes des paiements
- L'instruction du solde dans IODA
- Le pilotage financier
- Le reporting dans IODA
- Les principes du pilotage financier
- Clôture de la formation

Option déjeuner 12h00 - 13h30